La REPest une stratégie de Production Propre qui, en déplaçant les coûts de gestion des déchets du citoyen au producteur, influence directement la conception du produit. En effet, lorsque l'industriel est obligé d'internaliser ces coûts dans le produit, il a alors un puissant motif pour utiliser moins de produits toxiques, fabriquer des produits plus durables, recyclables, et réduire l'emballage.

En France, cet instrument a tout d'abord été appliqué aux huiles usagées à la fin des années 70, puis aux déchets d'emballages ainsi qu'aux piles et accumulateurs usagés dans les années 90. Les directives européennes sur les véhicules en fin de vie et sur les déchets d'équipement électriques et électroniques vont également dans ce sens. Elles fixent des objectifs élevés en matière de réutilisation et de recyclage à la charge du producteur, et interdisent l'utilisation de certaines substances très dangereuses.
La Production Propre s'appuie donc sur la REP pour influencer une meilleure conception des produits, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources.

Les schémas de Production Propre doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Absence de substances toxiques : papier blanchi sans chlore, batteries sans cadmium, encres non toxiques... Une teinture traditionnelle peut par exemple contenir 8 000 substances chimiques différentes. Pourtant, après réflexion, une entreprise est parvenue à supprimer 7 962 composés chimiques à la demande d'un fabriquant de textiles propres. Ce dernier était à la recherche d'une teinture exempte de substances mutagènes ou cancérigènes, de composés bioaccumulateurs ou persistants, de métaux lourds et de perturbateurs endocriniens, il a dû s'adresser à 60 industriels différents avant d'obtenir une réponse favorable...

- Éfficacité énergétique au niveau de la fabrication et de l'utilisation. Une maison bien conçue et construite avec des bio-matériaux permet de diminuer fortement les dépenses énergétiques et d'éviter de nombreux déchets, souvent toxiques (bois traîté, ciment, PVC...).

- Utilisation de matériaux renouvelables dont l'extraction et l'exploitation se font d'une manière qui maintient la viabilité des éco-systèmes et des communautés humaines. Ou, dans le cas de ressources non renouvelables, l'utilisation par recyclage des matériaux déjà extraits.
Une proportion grandissante de nos biens de consommation est fabriquée à partir de matériaux synthétiques (tissus, plastiques, mobilier) directement issus du pétrole, qui est une ressource non renouvelable. Il convient donc de remplacer ces matériaux qui posent énormément de problèmes en fin de vie par des matériaux plus sains et renouvelables. Une entreprise Américaine a, par exemple, mis sur le marché une housse de canapé compostable, fabriquée à partir de ramie, une plante similaire au lin, et qui constitue ainsi une excellente alternative au polyester.

Les produits doivent être durables et réutilisables, l'ère du jetable doit faire place à l'ère du réutilisable et du reremplissable par le biais de la consigne et de la vente en vrac.
Les produits doivent être faciles à démonter, à réparer et à reconstruire. Xerox a par exemple mis en en place l'application systématique de la "distribution inversée" pour récupérer ses vieux photocopieurs afin de les réutiliser ou de les recycler. Elle n'envoie en décharge que 5 % des matériaux retournés et économise 76 millions d'euros en évitant les coûts de traitement des déchets.
Enfin les produits doivent être emballés de façon optimale pour leur distribution à l'aide de matériaux réutilisables, recyclés ou recyclables.

Avant tout chose se pose aussi la question de déterminer si un produit correspond à un besoin véritable. De nombreux produits ne sont probablement pas nécessaires et d'autres pourraient être remplacés par des technologies non chimiques.

Parallèlement à la reconception des produits, le système industriel actuel, unidirectionnel, doit évoluer vers un schéma cyclique sur le modèle des écosystèmes naturels afin de parvenir au zéro rejet. Certains parcs industriels répondent déjà à ces critères au Danemark, en Suède et en Grande-Bretagne. La gouvernement Suédois a également mis en place une Délégation aux cycles naturels afin de tendre vers le zéro déchet.

Enfin, même si ces évolutions sont du ressort des industriels, c'est à nous, citoyens de stimuler le marché en faveur de la Production Propre. La pression des consommateurs sur les distributeurs et les fabricants est toujours un moyen plus efficace et plus rapide que la régulation pour faire évoluer le système. Le public, en demandant directement des comptes au producteur, peut constituer un outil très efficace de pression en faveur d'une production plus propre. Enfin, si vous souhaitez verdir vos achats, pensez aux labels.

Bibliographie :

- Bruno Genty, Prévention de la production de déchets, exemples de politiques locales menées en Europe, Ademe.
- Francis Chalot, Livre blanc sur la prévention des déchets, FNE.
- Gérard Bertolini, Le Minimalisme, Ed.Economica.
- Beverley Thorpe, Citizen's Guide to Clean Production, Clean Production Network.
- Robin Murray, Creating wealth from waste, DEMOS.
- Planète attitude, les gestes écologiques au quotidien, WWF.
- www.vigitox.org
- www.ecoconso.org
http://groups.msn.com/Lescoucheslavables/avantagesdeslavables.msnw

Le concept Zéro Déchet signifie l'évitement des déchets par l'imitation des cycles naturels où tous les déchets constituent une ressource pour d'autres organismes. Cela a été réalisé par des brasseries implantées aux îles Fidji, en Tanzanie, en Chine et en Namibie. Les brasseries produisent un déchet solide. Des champignons peuvent être cultivés sur ce résidu, cela permet de transformer la lignine en carbohydrates de haute qualité pouvant nourrir le bétail local. Des vers de terre sont ensuite cultivés et permettent ainsi d'absorber la masse de déchets restante et de nourrir un élevage local de poules. Les déchets animaux sont ensuite méthanisés et fournissent ainsi de l'énergie pour le fonctionnement de la brasserie. Ainsi la boucle est bouclée !

OURS

Document écrit par Florence Couraud, responsable de la campagne *Production Propre* et édité par le Centre national d'information indépendante sur les déchets, 21 rue Alexandre Dumas, 75011 Paris, tél.01 55 78 28 60, fax : 01 55 78 28 61, e-mail : info@cniid.org, site internet : www.cniid.org
Imprimé sur papier recyclé par imprimerie Bambel. Remerciements pour son aide à Josée Galmiche . Dessins : JF Batellier .

Adhésion CNIID

nom

adresse



• Adhésion "mini" ☐ 3€ /mois

• Adhésion ☐ 7€ /mois

• Adhésion "maxi" ☐ 20€ /mois

date

signature

CNIID - Pourquoi et comment réduire nos déchets

Comment faire maigrir sa poubelle



NOUS produisons toujours plus de déchets. Ainsi en France, de 1960 à 2000, le tonnage d'ordures ménagères par habitant a doublé, celui des déchets d'emballages a quadruplé et celui des déchets plastiques a plus que décuplé. Aujourd'hui, un Français produit environ 550 kg de déchets par an et, tous secteurs confondus, un pays comme la France génère 650 millions de tonnes de déchets chaque année. Et, chaque année, cette quantité augmente de 2 %.
Qu'advient-il de tous ces déchets ?

Selon l'ADEME, en 2002, plus de 80 % de nos déchets sont encore enfouis pêle-mêle ou transformés en cendres dans les incinérateurs. Tous les jours, ce sont des milliers de tonnes de précieuses ressources qui sont enterrées ou brûlées alors qu'une part importante de celles-ci pourrait être récupérée. Ainsi, des milliers d'hectares de forêt et de terrain seraient épargnés d'exploitation. De plus, traités ainsi, les déchets représentent un risque pour la santé et l'environnement.

Depuis l'industrialisation, la nature de nos déchets a considérablement changé. La plupart des produits et matériaux contiennent un cocktail de substances chimiques qu'ils libèrent dans l'environnement lorsqu'ils sont brûlés. Les incinérateurs rejettent dans l'atmosphère une série de métaux lourds toxiques, comme le plomb, le mercure, l'arsenic et le cadmium et quelque 1 400 à 2 000 molécules non mesurées à la sortie de la cheminée. Certaines des substances émises, comme les dioxines, n'existent pas dans le déchet mais sont formés au cours de la combustion. Même si une partie de ces substances va être piégée par les dispositifs de traitement des fumées, elles ne seront pas pour autant détruites. En effet, les substances toxiques piégées vont ensuite être enfouies en décharge où elles subiront une libération lente, mais inexorable. L'incinération, au lieu de détruire les déchets, disperse dans l'environnement les polluants qu'ils contiennent et contribue ainsi à la contamination de la chaîne alimentaire. A plus ou moins long terme, les substances toxiques se retrouveront donc fatalement dans notre assiette.

La mise en décharge n'apparaît pas comme une solution plus satisfaisante. Les eaux de lixiviation qui percolent des sites d'enfouissement, où se mélangent, entre autres, matières organiques en décomposition et déchets domestiques dangereux (piles, déchets électriques et électroniques, produits chimiques), constituent un mélange toxique qui contamine souvent les eaux souterraines, le sol et les eaux de surface. De plus, les matières organiques en fermentation entraînent un important dégagement de méthane, puissant gaz à effet de serre. Depuis le 1er juillet 2002, la mise en décharge n'est théoriquement plus autorisée, seuls les déchets ultimes peuvent désormais être enfouis, c'est-à-dire ceux " ne pouvant être valorisés ou dont on ne peut réduire le potentiel de toxicité dans les conditions techniques et économiques du moment".

Cette nouvelle réglementation, conjuguée à la fermeture des vieux incinérateurs trop polluants, entraîne progressivement une pénurie des capacités de traitement. Plutôt que de construire de nouvelles installations de traitement de déchets, surdimensionnées, ce contexte de pénurie doit nous pousser à nous tourner vers la prévention. Afin de réduire la quantité de déchets produite, le gouvernement flamand a décidé, en 1993, de ne plus créer de nouvelles installations de traitement, la rareté des capacités de traitement constituant un formidable outil en faveur de la réduction des déchets à la source.

Le problème des déchets est-il aussi complexe qu'on voudrait nous le faire croire ? Plusieurs collectivités ont prouvé qu'il était possible de valoriser (sans incinération) 60 à 70 % des déchets, rapidement et sans trop de difficultés. Le vrai problème se pose donc-pour les déchets résiduels (20 à 30 %), mais là encore nous avons des exemples encourageants: la Finlande, après avoir valorisé 55 % de ses déchets, est parvenue à réduire de 3 % sa production de déchets résiduels entre 2000 et 2001. La Nouvelle-Zélande vient, quant à elle, d'adopter une politique Zéro Déchet et prévoit d'atteindre le zéro déchet en 2020. Tout ne serait donc qu'une question de volonté politique ...qui fait cruellement défaut en France !



Le zéro déchet demande un changement de mentalité. Nous devons cesser de considérer les déchets uniquement dans une optique d'élimination, car la technologie n'est pas en mesure de nous apporter une solution satisfaisante. Pendant trop longtemps, la société s'est enlisée dans des systèmes de gestion des déchets coûteux mais rapides, sans se soucier des conséquences écologiques, sanitaires et économiques qui leur sont associées. Ce comportement est tout à fait symptomatique de notre civilisation. Plutôt que de remettre en cause notre mode de vie, nous poursuivons une fuite en avant à la recherche de solutions techniques afin de répondre à un problème culturel. La crise des déchets dans laquelle nous sommes empêtrés ne pourra être résolue que lorsque nous aborderons le problème en amont et non plus en aval.

Cette masse croissante de déchets est le résultat de la surconsommation, de procédés de production sales et du suremballage des produits. Nous devons donc nous attaquer à la racine du problème et repenser nos schémas de production et de consommation. Le Zéro déchet relie volontairement la responsabilité collective à la responsabilité industrielle. Nous allons donc voir ce qui peut être accompli au niveau de la collectivité et, ce qui relève de l'industrie.

Pour commencer, nous devons redonner de la valeur aux objets : leur fabrication nécessite des ressources et génère des déchets. Le Wuppertal Institute a calculé que le "sac à dos écologique" (quantité de déchets générés lors de la fabrication) d'une brosse à dents est de 1,5 kg, celui d'un ordinateur portable de 75 kg et celui d'un ordinateur personnel de 1500 kg... Il est donc possible d'éviter l'utilisation de grandes quantités de matières premières et de prévenir les incidences connexes sur l'environnement en limitant notre consommation et en réutilisant ou en recyclant ces produits lorsqu'ils sont parvenus à l'état de déchets.

Au quotidien, nous devons appliquer le principe des 3 R : Réduction, Réutilisation, Recyclage.

Réduction

Les matières organiques, si elles sont compostées, ne constituent plus des déchets, mais une ressource précieuse, destinée à enrichir les sols, de plus en plus appauvris par l'agriculture intensive. La FFOM (fraction fermentiscible des ordures ménagères) représente au minimum 30 % et en moyenne 50 % de ce que nous jetons. Le compostage peut être effectué de manière autonome pour les personnes possédant un jardin et, à défaut, il peut être pratiqué au niveau du quartier. Peu connu en France, ce système peut fonctionner en zone rurale ou en habitat vertical ; généralement l'habitant apporte ses déchets organiques sur une mini plateforme, et prend plus ou moins de responsabilité au bon déroulement du compostage. La première étape vers une réduction des déchets à la source est donc la pratique généralisée du compostage, permettant de détourner une masse importante de l'incinération ou de l'enfouissement.

Une autre part importante de nos déchets est constituée d'emballages (50% en volume et 35% en poids).
Cent milliards d'emballages passent chaque année entre les mains des Français pour rapidement devenir des déchets. Une part importante des ces déchets ne sera jamais recyclée car cela coûterait beaucoup trop cher et tous les films et barquettes plastiques continueront d'alimenter les incinérateurs ou de remplir les décharges. Afin de ne pas contribuer à cet état de fait, vous pouvez donc :
- Refuser les sacs plastiques et emmener votre propre sac qui a le mérite de ne pas être jeté de retour à la maison (panier, caddie, sac en tissu...).
- Préférer les produits peu ou pas emballés (fruits et légumes au marché, produits en vrac, à la coupe...). Si vous achetez des légumes au supermarché, vous pouvez coller directement l'étiquette sur le légume, cela économisera un sac plastique.
- Eviter les produits en portions individuelles ou en doses (riz en sachets prédosés, café ou sucre en dosettes, biscuits en sachets individuels, thé en sachets...), préférez toujours les contenants plus grands. Vous ferez en même temps de substantielles économies car dans les mini-doses, l'emballage coûte souvent plus cher que le produit lui-même.
- Bannir les produits jetables, tels que rasoirs, stylos, lingettes nettoyantes, vaisselle jetable...
- Buvez l'eau du robinet plutôt que d'achetez des bouteilles d'eau minérale.
- La vente à emporter génère de nombreux déchets, essayez d'emmener vos propres récipients, le commerçant vous en sera également reconnaissant car tous ces emballages ont un coût. Cette pratique est par ailleurs déjà très répandue dans certains pays.
- Chez vous n'abusez pas des emballages en aluminium ou des films plastique, préférez leur des récipients.
- Apposez un autocollant "StopPub" sur votre boîte à lettres, cela vous évitera de recevoir des kilos de prospectus inutiles (40 kg/an).
Cette liste est bien sûr non exhaustive et beaucoup de choses peuvent être accomplies afin de produire moins de déchets. Cela nécessite une réflexion globale et demande quelques changements dans notre mode de vie (faire soi-même plutôt qu'acheter tout prêt et tout emballé, effectuer un tri à l'achat).

Nous devons également réduire la toxicité de nos déchets. En Europe, 100 000 substances chimiques sont commercialisées bien que seulement une centaine d'entre elles aient été étudiées. Cette dramatique situation doit faire l'objet d'une réforme Européenne (REACH) qui s'effrite peu à peu sous la pression de l'industrie chimique. Nous devons donc aussi agir à notre niveau pour endiguer la pollution chimique de notre environnement :
- Nous utilisons régulièrement des produits chimiques (produits d'entretien, dont eau de javel, insecticides, herbicides, pesticides), qui sont, comme leur nom l'indique, des biocides, cela signifie qu'ils détruisent la vie. Leurs conséquences sur l'environnement sont donc extrêmement néfastes et méritent qu'on les remplace par des alternatives moins chimiques (gammes vertes, produits bio...).
- Les piles, même si elles représentent un faible pourcentage du volume total de nos déchets (0,1 %), sont responsables de plus de 10 % des substances toxiques présentes dans les décharges et sont la source principale de cadmium, un métal radioactif, très dangereux. Lorsque vous avez le choix, préférez la version mécanique (presse-fruits, montre...) et sinon une alternative consiste à utiliser des piles rechargeables avec un chargeur solaire !

Réutilisation

Par opposition aux flux évités, c'est à dire aux déchets non générés du fait d'actions de prévention, on parle de flux détournés pour les produits qui connaîtront une deuxième vie dans le même usage. On distingue deux grandes voies de réorientation en fin d'usage, permettant d'éviter l'abandon, donc l'apparition du déchet :
- Les échanges locaux entre particuliers, tels les brocantes, bourses, dépôts-vente, SEL...
- Les dispositifs de détournement des flux de déchets, comme les Recycleries ou encore "Emmaüs", "Envie", où sont réparés toutes sortes d'objets, qui sont ensuite revendus.
Vous pouvez également, dans la mesure du possible, ramener les récipients dans les commerces qui s'y prêtent et où vous allez régulièrement (boîte à oeufs, pots de crème fraiche, barquettes en plastique...vides et propres bien entendu...) ; opter pour des produits rechargeables (éco-recharges) ou réutilisables, comme les brosses à dents où seule la tête est changée, des couches pour enfants où seule une partie est jetée... Enfin, vous pouvez tenter de réparer vous-même certains objets plutôt que de jeter et racheter.

Au niveau de la collectivité, un système de consigne peut être mis en place avec les producteurs locaux afin de favoriser le réemploi.

Recyclage :

Le recyclage constitue le dernier volet de cette politique de prévention même s'il ne rentre pas, à proprement parler, dans le cadre d'une opération de prévention. En effet, le recyclage intervient une fois que le déchet est créé et ne permet donc pas de l'éviter. Pour autant le recyclage a le mérite d'économiser des matières premières. Il est donc nécessaire et utile de trier ses déchets.

Le recyclage ne doit toutefois pas être considéré comme la solution miracle et nous faire perdre de vue la nécessité de modifier nos modes de consommation. Le recyclage reste un procédé industriel nécessitant de l'énergie et générant des pollutions et du transport (camions de déchets). De plus, le cycle n'est pas infini, de nombreux produits, particulièrement ceux en matière plastique, ne pourront être recyclés qu'une seule fois, ainsi, un emballage ne redeviendra pas un emballage mais servira, par exemple, à la fabrication de mousses isolantes. Le recyclage est important mais comporte donc des limites car s'occuper des déchets en fin de course n'est pas suffisant.

Les collectivités et les citoyens ne peuvent pas résoudre seuls le problème des déchets, et ne doivent pas être obligés de faire du nettoyage après des industriels irresponsables. Les collectivités, confrontées à des rebuts qu'elles ne peuvent pas réutiliser, recycler ou composter doivent exiger des industriels qu'ils arrêtent de les produire. Au lieu d'assumer la tâche de se débarasser des déchets, nous devons repenser les processus de fabrication afin de ne plus produire de déchets.
Nous devons évoluer vers des systèmes de production industrielle qui soient propres car nombre des substances les plus nocives pour l'environnement sont aujourd'hui répandues dans la nature par l'entremise des biens produits et consommés dans la société contemporaine.

Jusqu'à présent, le traitement des déchets était financé par le détenteur final, toutefois ce dernier ne peut avoir qu'une influence très limitée sur la production de déchets, il est donc apparu plus judicieux, dans une optique de réduction des déchets, de faire peser, tout ou partie de cette responsabilité financière sur le producteur qui, contrairement au citoyen, peut choisir de minimiser les emballages ou de pratiquer l'éco-conception. On parle de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Exemples à suivre :

De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des plans de réduction des déchets comportant des mesures originales et variées. Ainsi, Rotterdam (Pays-Bas) a créé une carte de consommation eco-responsable permettant à celui qui la détient de cumuler des points à chaque achat éco-responsable et de bénéficier ainsi de réduction sur l'achat de biens ou de services durables, comme les transports collectifs. Vienne a édité des guides de la réparation, de la location... La ville de Munich possède un service exclusivement destiné à la mise en place d'actions préventives, telles que la location de vaisselle réutilisable et d'un lave-vaisselle mobile pour les fêtes et manifestations publiques...

> L'omniprésence du plastique ! 85 % des objets qui nous entourent sont fabriqués à partir de matières synthétiques, issues du pétrole.



Figurant sur plus de 90 % des emballages, le "Point vert" ne signifie pas que le produit sera recyclé mais seulement que le fabricant de cet emballage cotise à une société (Eco-emballages) chargée de valoriser les déchets d'emballages. Cette cotisation est dérisoire par rapport au coût réel de la prise en charge des emballages et n'incite donc pas les industriels à réduire les emballages. Le point vert devrait donc être réévalué de manière à ce que les industriels supportent l'essentiel des coûts de la gestion des emballages en application du principe pollueur-payeur.

CNIID

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant indiqué au recto (le 5 de chaque mois). Je peux faire cesser mon prélèvement à tout moment par simple lettre au CNIID. 50 % de mon don est déductible de mes impôts. Je recevrai un reçu fiscal en début d'année, et CNIID Infos chaque trimestre. Pour le même prix, je choisis l'adhésion simple ☐ ou l'adhésion couple ☐. Je joins un RIB.

mon e-mail

CNIID, 21 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

n° national d'émetteur : 43 57 15